



Les décisions du Bureau en bref

16 octobre et 6 novembre 2024

Parc naturel régional du Pilat 16 octobre et 6 novembre 2024

Voici le résumé des principales décisions prises par le Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Révision de la Charte réunie le 17 septembre 2024 a travaillé sur la prise en compte des avis portant sur la version 1 du projet de charte transmis par la Fédération des Parcs naturels régionaux et par la Commission espaces protégés du Conseil national de protection de la nature.
- Le Comité de pilotage du Schéma directeur énergétique, dans sa séance du 25 septembre 2024, a échangé sur le potentiel de développement de chaque type d'énergie renouvelable et fait le point sur les travaux conduits en ateliers en insistant sur l'importance de la sobriété énergétique.
- Le Comité de pilotage du projet de PSE (paiement pour services environnementaux) du Haut-Pilat s'est réuni le 30 septembre 2024. Le budget nécessaire au PSE pour 2024 est supérieur au budget prévisionnel présenté à l'Agence l'eau Loire-Bretagne. Après 2026 (date de fin du PSE Haut-Pilat), l'Agence de l'eau indique que le secteur du Haut Pilat ne sera plus un secteur où son intervention portera prioritairement.
- Le comité de suivi Éducation au territoire, réuni le 15 octobre 2024 a fait la sélection des classes pour le programme d'éducation au territoire proposé par le Parc sur l'année scolaire 2024-2025 : 72 candidatures ont été reçues et 52 ont été retenues. 30 classes sont sur des communes du territoire du Parc soit Ampuis, Chavanay, Chuyer, Condrieu, Doizieux, Farnay, La Terrasse-sur-Dorlay, Longes, Lupé, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Paul-en-Jarez, Saint Romain-en-Gal et Saint-Romain-les-Atheux et 22 dans les villes-portes soit La Ricamarie, L'Horre, Saint-Chamond, Le Chambon-Feugerolles et Saint-Martin-la-Plaine.

DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE ACTION PORTÉE PAR LE PARC DU PILAT

Le Bureau a validé la demande de subvention à la Région (contrat de Parc) pour la tranche 1 de la création d'une nouvelle muséographie pour la Maison du Châtelet à Bourg-Argental.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la Convention avec la Région relative à la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) et l'animation des 4 sites Natura 2000 du Pilat ;
- l'avenant n° 1 à la convention cadre de pilotage et de mise en œuvre du Groupe d'action locale Leader Loire (2023-2027) avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la Loire à fiscalité propre. Le programme Leader Loire permet la mobilisation de fonds européens sur l'ensemble de la Loire (hors métropole de Saint-Etienne, partie non classée Parc) et sur le Parc du Pilat (y compris territoire de Vienne Condrieu Agglomération classé Parc) en faveur d'actions visant à :
 - Renforcer l'**économie rurale** en soutenant les activités durables et locales,
 - Faire du **tourisme** une activité créatrice de valeurs, durable et accessible,
 - Préserver, dynamiser et revaloriser les **centres-bourgs**,
 - Favoriser la **coopération inter-territoriale** sur ces thématiques.

QUESTIONS DIVERSES

Le 16 octobre, le Bureau a :

- décidé de proposer au Comité syndical de prendre des parts en capital au sein des deux centrales villageoises du Pilat, celle de la Région de Condrieu et celle des Monts du Pilat
- décidé de s'appuyer sur la commission finances pour avancer dans les travaux de révision des statuts du syndicat mixte du Parc attendue par la Région
- pris connaissance des premiers éléments de bilan de la fête anniversaire du Parc du 6 octobre 2024 à Saint-Julien-Molin-Molette. La météo pluvieuse du matin explique que les participants aient été moins nombreux qu'imaginé. Ce sont 1 500 personnes environ qui ont été comptabilisées. Le retours faits par la centaine de partenaires présents sur la fête ou par les participants sont globalement très positifs. Pour remercier les 55 bénévoles qui sont venus prêter main forte au Parc, un goûter a lieu le 8 novembre à partir de 17h à la Maison du Parc.

Le 6 novembre, le Bureau a échangé sur les intempéries du 17 octobre 2024 qui ont impacté plus de 70 % des communes du Parc et du périmètre d'étude de la révision de la Charte.

Le Bureau a pris connaissance du fait que :

- l'équipe d'entretien de la nature du Parc été mobilisée 4 jours sur 3 communes différentes (Pélussin, Chavanay et Bourg-Argental) pour aider à gérer une partie des dégâts occasionnés par les fortes pluies. Elle sera une nouvelle fois mobilisée à Bourg-Argental pour le nettoyage des bords d'un cours d'eau.
- le Parc a commencé à inventorier les chemins endommagés. Plusieurs portions de chemin devront faire l'objet d'une intervention extérieure pour être remises en état. Cette remise en état, via prestation, pourrait être financée dans le cadre du Contrat de Parc qu'elle soit sous maîtrise d'ouvrage d'une Commune ou sous celle du Syndicat mixte du Parc, pour autant que le chemin concerné serve pour tout ou partie à la randonnée.

Le Bureau a décidé :

- de lancer un questionnaire auprès des communes pour compléter l'état des lieux des chemins, recenser les priorités de remise en état s'agissant des chemins servant à la randonnée et leur proposer l'appui financier de la Région, via le contrat de Parc, pour permettre cette remise en état
- d'entreprendre une démarche de sollicitation d'un soutien exceptionnel de la Région au profit des communes impactées, voire de leurs acteurs économiques et de leurs habitants.

CALENDRIER DES INSTANCES

Le Bureau a validé le calendrier des instances pour la fin 2024 et le 1^{er} semestre de l'année 2025

BUREAU	COMITÉ SYNDICAL
Mercredi 11 décembre 2024 – 18 h à Doizieux (Commission Finances à 16h30)	
	Mercredi 18 décembre 2024 18h30 à La Ricamarie
Mercredi 15 janvier 2025 – 18 h (Commission Finances à 16h30)	
	Mercredi 29 janvier 2025 – 18h30 Débat d'Orientations Budgétaires
Mercredi 19 février 2025 – 17 h (Commission Finances à 16 h)	Mercredi 19 février 2025 – 18h30 (Charte – sous réserve)
Mercredi 12 mars 2025 – 17 h	Mercredi 12 mars 2025 – 18h30 Vote du Budget
Mercredi 16 avril 2025 – 18 h	
Mercredi 14 mai 2025 – 18 h	
	Mercredi 4 juin 2025 – 18h30 (Charte – sous réserve)
Mercredi 11 juin 2025 – 18 h (Commission Finances à 16h30)	
Mercredi 2 juillet 2025 – 18 h	



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr